

Appel à projets Expérimentaux accompagnés par la recherche (AAP)

Compétences psychosociales (CPS), savoirs fondamentaux, lutte contre le décrochage, intelligence artificielle, développement durable... : l'École doit simultanément relever de nombreux défis majeurs aujourd'hui. Ceux-ci offrent aussi des opportunités pour faire émerger des innovations et fédérer des expérimentations de terrain.

L'accompagnement par la recherche permet de questionner des problématiques diverses de façon efficace, de mettre en place une méthodologie rigoureuse, de poser les bases d'une évaluation pertinente et d'amélioration continue de la pratique professionnelle. La qualité de la collaboration entre la recherche publique en éducation et le terrain de l'École est une composante essentielle de la capacité d'innovation, de sa mise en pratique et de sa réussite.

A l'échelle des écoles, collèges, lycées ou de la ZAP, la constitution de projets pluri-annuels de formation intégrant une réflexion sur les processus locaux d'innovation permet une analyse des gestes et pratiques professionnels au profit de la réussite et du bien-être des élèves.

Les projets d'expérimentation, suivis ou non par la recherche, peuvent profiter utilement d'un accompagnement des conseillers académiques innovation-formation (CAIF) ou des accompagnateurs CARDIE, au moment de la phase d'écriture ou lors de la mise en œuvre.

Enfin, la mise en relation entre les porteurs de projets et la diffusion des résultats des expérimentations sont aussi un objectif essentiel de la mission CARDIE, via le site académique, les carnets de recherche, les journées de l'innovation, les séminaires académiques. Les expérimentations ont un rôle essentiel dans ce processus de valorisation et d'essaimage.

1. L'AAP académique

Deux cas de figure sont à considérer pour répondre à un appel à projet accompagné par la recherche.

Premier cas : le projet n'entre pas dans le cadre « Notre École Faisons La Ensemble » (NEFLE). Il doit alors faire l'objet d'un dépôt de projet CARDIE spécifique :

https://dqxy.link/AAP_CARDIE_RECHERCHE

Deuxième cas : le projet a été validé dans le cadre du dispositif « Notre École Faisons La Ensemble ». Il peut alors déboucher au départ ou en cours de déploiement sur un accompagnement par la recherche. Il convient à ce moment-là d'utiliser la même procédure que précédemment.

Les dépôts de projet sont possibles au fil de l'eau, tout au long de l'année scolaire et universitaire. Les projets accompagnés par la recherche seront étudiés en commission mixte recherche-éducation en fonction des demandes, a minima deux fois par an, en vue d'obtenir une labellisation académique. La commission est composée d'enseignants-chercheurs, dont un représentant de l'INSPE, et de représentants de l'Éducation nationale.

La première commission se réunira en juin 2024 pour l'examen des propositions.

Tout projet validé par la commission recherche-éducation sera labellisé « CARDIE Recherche » pendant 4 ans et fera l'objet d'un accompagnement personnalisé de la mission CARDIE lors de sa réalisation et pour sa valorisation. Cette labellisation favorise :

- *Un lien et une valorisation avec la journée académique de l'innovation 2025*
- *la mise en réseau des établissements concernés par une thématique développée dans le cadre d'un groupe académique,*
- *une priorité dans l'accompagnement CARDIE (y compris formation, inscription à un DU)*
- *la participation à des séminaires de recherche-action-formation,*
- *un soutien particulier à la valorisation du projet (site national, académique, JDI, JAI, JNI, formation),*
- *une diffusion des résultats en nourrissant les travaux des conseils innovation formation*

Un projet d'expérimentation-recherche peut intégrer des collectivités, des parents ou des entreprises, des associations, un collectif d'établissements, permettant ainsi de favoriser les croisements et les regards complémentaires dans une démarche Recherche-Formation-Innovation-Transfert-Développement

Critères d'évaluation des nouveaux projets déposés

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- **Explicitation du caractère novateur lié à une démarche expérimentale,**
- **Les modalités d'appui sur la recherche**
- L'originalité à partir d'un état de l'art explicite
- L'implication d'acteurs multiples au sein de la communauté éducative,
- La méthodologie, **avec un descriptif précis des actions envisagées**
- La qualité du protocole d'évaluation retenu et l'impact sur les pratiques de classe/d'établissement,
- La potentialité à transformer les pratiques au sein de l'école, du réseau ou de l'établissement,
- Le rayonnement : ouverture sur le territoire, les partenaires extérieurs, les familles et valorisation
- Le potentiel d'essaimage et de diffusion

NOTA : Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne pourront pas être retenus.

Les enseignants et chefs d'établissement intéressés peuvent contacter le CAIF de la ZAP ou la cellule CARDIE (cardie@ac-bordeaux.fr) pour tout accompagnement ou renseignement.

2. Particularités de l'AAP académique : les projets CARDIE-INSPE

Les projets CARDIE-INSPE font l'objet d'une étude spécifique, associant évaluateurs de l'INSPE et du Rectorat/EAFC en amont de la commission recherche-éducation. Ils sont

conjointement étudiés par les enseignants-chercheurs de l'INSPE et la cellule CARDIE¹. Les enseignants chercheurs de l'INSPE sont invités à se renseigner auprès du service recherche de l'INSPE et de son directeur adjoint Vincent Liquète.

Les projets CARDIE-INSPE retenus sont proposés à la commission recherche – éducation en vue de la validation définitive.

3. Expérimentation et formation

Une composante de **l'offre individuelle de formation (PAF)** concerne l'exploration de pratiques pédagogiques innovantes relevant de domaines très variés comme la coopération entre élèves, la gestion de classe, la psychologie de l'adolescent, l'usage du numérique, l'éducation aux médias et à l'information, les pratiques d'évaluation, l'apport des sciences cognitives.... Certaines propositions recoupent **l'offre de formation collective**. La constitution d'un **LAAC** (Laboratoire d'Analyse de l'Activité en Classe) peut contribuer efficacement à la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation. Ces formations proposées par l'E AFC ont vocation à alimenter la réflexion collective.

4. Comment déposer un nouveau projet ?

Pièces constitutives :

Le dossier est composé de deux parties à compléter :

- Une partie qui explicite la méthodologie, en particulier en lien avec la recherche (formulaire interview)
- Une partie qui permet la validation par le chef d'établissement ou l'IEN

Les rubriques du formulaire doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- QUOI : descriptif de l'action
- QUAND : durée de l'action
- OU : L'identification de l'établissement
- QUI : acteurs du projet
- POURQUOI : problématique
- COMMENT : Descriptif des actions envisagées
- EFFETS : sur les élèves, le développement professionnel.

Les demandes à caractère dérogatoire seront précisées dans le dossier de candidature.

Dans l'objectif d'alimenter la réflexion collective dès la conception du projet d'expérimentation pédagogique, l'équipe n'hésitera pas à consulter les corps d'inspection territoriaux concernés ainsi que les services et missions compétents (DAAC, DAREIC, DAEMI, DANE, ...).

¹ La commission d'étude est composée de 4 enseignants-chercheurs de l'INSPE, membres ou pas de la CRI restreinte et 4 représentants de l'éducation nationale. Elle se réunit trois fois dans l'année, en juin, octobre et février afin de considérer et d'expertiser les projets au fil de l'eau.

Les accompagnateurs CARDIE peuvent apporter leur concours en amont du dépôt de la candidature.

5. Cas des projets actuels et demandant une reconduction

Un projet d'expérimentation est validé pour une durée de quatre ans maximum. Cependant, la demande de reconduction annuelle d'un projet en cours n'est pas tacite, elle est soumise à la transmission d'un **bilan d'étape** à la mission CARDIE :

https://dgxy.link/CARDIE_BILAN

Le principe est celui d'une auto-évaluation réalisée par l'équipe et présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école.

Le bilan d'étape précise :

- Partie 1 : Ingénierie du projet et évolutions
 - Description expérimentation
 - Calendrier, mise en œuvre
 - Classes/publics concernés
 - Bilan des travaux de recherche
- Partie 2 : Expérimentation et développement professionnel
 - Effets sur les acquis des élèves
 - Effets sur les pratiques enseignantes
 - Rayonnement
 - Formations associées
- Partie 3 Constat global et perspectives
 - Réussite à communiquer
 - Bilan global
 - perspectives

Le bilan final insistera sur les parties 2 et 3. Il précisera les effets constatés sur les élèves, les résultats, le bien-être dans l'établissement. Il permet de garder en mémoire le projet et de favoriser un potentiel essaimage en interne et à l'extérieur de l'établissement.

6. Contacts, ressources

Pour toute information, vous pouvez contacter l'ensemble des personnels d'encadrement, d'accompagnement et/ou de formation, et bien sûr, directement la mission CARDIE :

cardie@ac-bordeaux.fr

Les référents départementaux :

24 : Olivier-Albert.Quinet@ac-bordeaux.fr

33 : Emmanuelle.Sontag@ac-bordeaux.fr et Adeline.segui-Entraygues

40 : Mickael.Fazilleaud@ac-bordeaux.fr

47 : Stephanie.Vieira-Do-Vale@ac-bordeaux.fr

64 : Jessica.Brienne@ac-bordeaux.fr